Conseil d'administration du 22 mars 2013

Avenant à la convention globale de coopération entre l'Université de Lille1 (France) et L'ESCA Ecole de Management -Casablanca (Maroc)

Applicable au diplôme correspondant :

- Master 2 mention Ingénierie et Management, spécialité Management par Projets

Préambule:

Les établissements contractants développeront une démarche commune en matière d'ingénierie de formation et pédagogique.

L'Université Lille1 et ESCA Ecole de Management œuvreront dans les plus brefs délais pour instaurer à ESCA-Ecole de Management le diplôme :

Master 2 mention Ingénierie et Management, spécialité Management par Projets

dans le but d'obtenir une reconnaissance officielle dans le pays d'accueil. Les contenus de la formation, les conditions d'accès et d'obtention seront en cohérence avec ceux qui sont définis pour l'habilitation nationale (d'Etat) du diplôme objet du présent avenant, de l'Université Lille1. L'objectif est de développer des actions durables basées sur la coopération.

Objectifs

Cet accord concerne ESCA Ecole de Management et l'Université Lille1, dans la composante Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

Dans ce cadre, les deux établissements souhaitent renforcer leurs échanges d'enseignants et développer une formation à ESCA Ecole de Management pour la délivrance du diplôme objet de la présente convention, de l'Université Lille1.

Responsabilités

L'Université Lille1 est le maître d'œuvre pédagogique du projet et elle assure la direction des études du diplôme français.

ESCA Ecole de Management met en place une équipe pédagogique pour participer à cette formation. Le diplôme est habilité par le ministère de l'Education nationale en France et le programme fera l'objet d'une demande d'habilitation par le Ministère de l'enseignement supérieur au Maroc. La direction est assurée par les deux partenaires, en étroite collaboration.

Conseil d'administration du 22 mars 2013

Modalités

Article 1 : Comité de suivi

Un comité de direction regroupant des représentants de ESCA Ecole de Management et de l'Université Lille1 sera constitué dès la mise en application du présent accord.

Deux co-directeurs de programme seront également nommés, un pour chaque pays. Pour l'IAE la direction du programme est assurée par le responsable du programme ou son représentant.

Les co-directeurs coordonnent les différents aspects pédagogiques du programme : la sélection et le nombre des étudiants, le recrutement des enseignants, le suivi des interventions, dans le cadre des dispositions établies ci-dessous dans cet avenant.

Les modalités de fonctionnement de ce comité seront définies avant le démarrage de la formation et sera communiquées aux RI de L'IAE de Lille à chaque début d'année.

La liste des membres du comité ainsi que ses modalités est communiquée au service des relations internationales de l'IAE dès sa constitution.

Article 2 : Sélection des étudiants

Les établissements contractants (l'Université Lille1/ ESCA Ecole de Management) œuvreront pour l'instauration d'un système de recrutement des étudiants selon les critères de validation exigés par l'habilitation ministérielle en France. Le dossier de validation de chaque étudiant comprendra en particulier :

- Un Curriculum Vitae,
- Une lettre de motivation.
- Son parcours universitaire constitué de ses relevés de notes et des copies certifiées de son Diplôme Bac+4.

Dans le cas d'auditeurs en formation continue, il sera constitué un dossier de Validation des Acquis professionnels (VAP) auprès des services de l'université de Lille 1, dans le respect des règles y afférant à Lille 1. L'inscription de l'auditeur auprès de l'université Lille 1 est conditionnée à l'acceptation de cette demande de validation.

Article 3 : Comité de sélection

Un comité de sélection des étudiants regroupant majoritairement des représentants de l'Université Lille1 ainsi que des représentants de l'ESCA Ecole de Management sera constitué dès la mise en application du présent accord.

Ce comité de sélection s'entendra sur les pré-requis des étudiants, sur la sélection et le nombre d'étudiants admissibles chaque année au diplôme concerné, dans le respect des règles de l'habilitation ministérielle en France.

Les entretiens pour le recrutement se feront à ESCA Ecole de Management sous la direction conjointe des deux établissements. Le pilotage opérationnel du processus d'admission se fera par le Directeur des études de ESCA Ecole de Management.

Les modalités de fonctionnement de ce comité seront définies avant le démarrage de la formation. En particulier, à la fin des délibérations de recrutement, une liste officielle des étudiants acceptés est établie. Une copie est remise au responsable du diplôme de Management de projet de l'IAE, et une copie est immédiatement transmise au service des relations internationales de l'IAE.

Article 4 : Inscriptions des étudiants

Les étudiants participant à la formation devront être inscrits à l'Université Lille1.

Les dossiers d'inscription complets seront transmis à l'Université Lille1 <u>avant le démarrage de la formation, en même temps que le règlement de tous les frais d'inscription</u>.

Aucun diplôme ni relevé de notes ne peut être délivré avant que les inscriptions ne soient finalisées.

Le service des relations internationales de l'IAE assure l'inscription des étudiants sélectionnés, sous réserve que le paiement des droits d'inscription universitaires et des droits administratifs soit préalablement effectué. Aucune inscription n'est réalisée avant le règlement des droits.

Pour information, les droits d'inscription universitaires étaient de 250,57 euros en 2011-12. Les droits administratifs à régler en sus de ces droits universitaires sont de 350 euros par étudiant pour l'année 2012-13. Ces droits seront de 500 euros par étudiant à partir de septembre 2013.

L'I.A.E. émet une facture pour l'ensemble des droits et assure l'inscription des étudiants une fois le paiement des droits réalisés, soit par un chèque bancaire rédigé en euros, soit par un transfert de fonds sur le compte de l'université de Lille 1.

Article 5: Organisation des enseignements:

Les cours du cursus pourront être enseignés par des enseignants de l'Université Lille1 et/ou des enseignants d'ESCA Ecole de Management placés sous la double responsabilité de Lille 1 et ESCA Ecole de Management. L'IAE de Lille validera la liste des enseignants qui interviendront dans la formation avec un minimum d'intervenant ou enseignants de la formation IAE-M2MPP de 50%.

Un guide précisant les directives pédagogiques du mémoire est fourni en annexe du présent avenant. Ce guide peut être modifié chaque année par le comité de suivi du programme.

Le lieu et les missions de stage pour chaque étudiant doivent être portée à la connaissance du responsable IAE du diplôme pour accord au moins quatre semaines avant la date prévue de début de stage. Aucun stage ne peut commencer sans l'accord explicite du responsable IAE du diplôme. En cas d'urgence et de manière exceptionnelle, ce délai peut être porté à deux semaines.

Chaque stage fait d'une part l'objet de la rédaction d'un rapport de stage évalué par un enseignant de l'IAE et éventuellement de l'ESCA, et défendu en même temps que le mémoire), d'autre part l'objet d'une évaluation par le responsable du stage dans l'organisation où se déroule le, stage, sur la base de la grille d'évaluation de stage fournie en annexe à cet avenant.

Article 6 : Comité de suivi, Examens, contrôle des connaissances

Le comité de suivi supervise les modalités de contrôle des connaissances, de préparation et suivi des stages en entreprise, de soutenance des rapports de stages ou mémoires d'études dans le cadre des règles indiquées ci-dessous, et dans le respect des textes officiels des diplôme en France ainsi que de la maquette d'habilitation officielle du Master2 Management par Projets.

Tous les enseignements et les examens sont effectués en français.

L'ESCA fournit les notes d'examen par une évaluation sur 20 points pour chaque matière. Dans le cas où un enseignement fait l'objet de plusieurs notes d'évaluation (par exemple examen écrit final complété par un contrôle continu), l'enseignant fournit au responsable IAE du diplôme un tableau général qui précise le détail de ces notes, pour chaque étudiant.

Les règlements des études officiels en France stipulent que les notes ne sont officielles qu'après la tenue du jury final, qui a le droit de modifier une note, après discussion préalable entre responsables du diplôme et éventuelle demande de précisions auprès de l'enseignant concerné.

Pour les enseignements assurés par des enseignants de l'IAE, le sujet d'examen est envoyé au plus tard deux semaines avant la date prévue pour l'examen. L'ESCA établit des conditions d'examen qui respectent les règles d'enseignement supérieur en France, en particulier la surveillance des étudiants qui empêche toute tricherie, assure le respect des consignes d'examen

(notamment quand les documents sont interdits) et plus généralement assure de bonnes conditions matérielles d'examen.

Pour les enseignements assurés par des enseignants de l'ESCA ou des enseignants invités, le sujet d'examen est envoyé au responsable IAE du diplôme au moins deux semaines avant la date prévue pour l'examen. Dans le cas d'un désaccord sur le sujet d'examen, le responsable IAE du diplôme en informera son homologue de l'ESCA au moins une semaine avant la date prévue pour l'examen.

La présence des étudiants aux enseignements est obligatoire. L'IAE ne pourra délivrer de notes aux étudiants qui n'assistent pas aux séances de cours.

Le mémoire et le rapport de stage sont soutenus par chaque étudiant devant un jury. Ce dernier est composé au moins du responsable IAE du diplôme ou son représentant, et du responsable du programme pour l'ESCA.

Le comité de supervision du programme précise les conditions et règles de soutenances et les étudiants en sont informés par le secrétariat de l'ESCA. En particulier, les dates de remise des mémoires et rapports de stage par les étudiants seront clairement, précisées, une fois les dates de soutenance et de jury final établies. Un délai minimal de deux semaines entre la date de remise du mémoire et du rapport de stage et la date des soutenances sera respecté.

Dans la mesure du possible, les soutenances des mémoires et des rapports de stage auront lieu à la même période que les jurys de sélection des candidats pour l'année suivante du programme, normalement courant octobre de l'année scolaire en cours.

Les étudiants dont le stage se termine après la période des soutenances sont remis à une période de soutenance suivante. Dans le cas de soutenances en juin, ces soutenances tardives ont lieu en septembre.

Article 7 : Conditions d'attribution du diplôme

Pour obtenir le diplôme objet de la présente convention, l'étudiant devra suivre les règles définies par l'habilitation officielle du Ministère de l'enseignement supérieur français.

Le diplôme est obtenu si l'étudiant obtient la moyenne générale pondérée par les crédits ECTS à chacun des semestres du programme pédagogique.

Immédiatement après les soutenances des mémoires et rapports de stage, le jury final se réunit pour délibérer sur l'obtention du diplôme pour chaque étudiant. Le jury est co-présidé par le responsable du diplôme de l'IAE (ou son représentant) et le responsable du diplôme à l'ESCA. Le jury est composé, en outre, d'au moins deux enseignants ayant enseigné dans le programme. En cas de désaccord sur un cas, et de vote, l'opinion des enseignants de l'IAE sera requise. Cette disposition peut conduire à repousser la décision finale pour les étudiants concernés.

En cas de défaillance d'un ou plusieurs étudiants, des examens de rattrapage sont organisés, selon les règles en vigueur à l'université de Lille 1. Ces examens de rattrapage se déroulent dans les mêmes conditions que les examens de première session. Une période minimale d'une semaine sera assurée entre l'annonce officielle des résultats du jury de première session et les examens de rattrapage. Cette règle s'applique aussi dans le cas de demande de modifications au mémoire ou au rapport de stage suite aux soutenances.

Toutes les règles concernant les examens et les conditions d'obtention du diplôme seront notifiées aux étudiants par el secrétariat de l'ESCA en début de programme.

Les résultats aux examens seront transmis au service des relations Internationales de l'IAE qui transmettra au service de la scolarité de l'Université Lille1 afin de préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à ESCA Ecole de Management pour la délivrance aux étudiants.

Conseil d'administration du 22 mars 2013

Article 8 : Conditions financières

ESCA Ecole de Management assure la prise en charge des frais de transports, d'hébergement, de restauration et d'indemnisations des intervenants de l'Université Lille1 dans les conditions précisées en annexe.

Article 9 : Droits d'inscription et frais administratifs

Comme indiqué ci-dessus, ESCA Ecole de Management versera à l'Université Lille1 pour l'inscription des étudiants, au titre de chaque année universitaire, les droits d'inscription, ainsi que 500 euros par étudiant pour les frais généraux de fonctionnement administratif de l'IAE à partir du mois de septembre 2013.

Article 10 : Modalités, durée et début de l'accord

Le présent accord est rédigé en trois exemplaires originaux en langue française. Cet accord est conclu pour deux ans, et prend effet à dater de sa signature par les deux parties ESCA Ecole de Management et l'Université Lille1).

La révision du présent accord peut être demandée à tout moment par chacune des parties contractantes et soumis à nouveau aux instances supérieures compétentes des deux établissements.

En cas de contestation légale de cet accord par l'une des parties, le tribunal compétent est le tribunal de Lille.

Article 11: Clause suspensive

Chaque partenaire peut se retirer du programme avec un préavis de six mois avant le début de chaque année universitaire, sous réserve de mener à terme le programme de formation des étudiants engagés dans ce diplôme.

Fait à	Casablanca	le	Fait à Lille, le
			,

Pour ESCA Ecole de Management Pour l'Université Lille1, Le Président, Thami GHORFI Le Président, Philippe ROLLET

Cachet de ESCA Cachet de l'Université



Conseil d'administration du 22 mars 2013

Délocalisation à l'Ecole Supérieure du Commerce et des Affaires de Casablanca (Maroc) du Master 2 mention Ingénierie et Management, Spécialité Management par Projets

Avis Technique du service des relations internationales

Rédacteur : François-Olivier SEYS

Commentaires du projet :

Ce projet est celui d'une nouvelle délocalisation de diplôme auprès d'un partenaire traditionnel de l'IAE auprès duquel nous avons déjà délocalisé deux licences (DISTECH MICC) et trois masters (MAE et MAE option EIM). Il s'agit de délocaliser une nouvelle spécialité d'une mention de master que nous avons déjà mise en place à Casablanca.

Ces conventions en cours ont permis la délocalisation de diplômes à l'ESCA de Casablanca, université privée accréditée par le ministère de l'éducation du Maroc. Dans les classements, l'ESCA est la meilleure école de management d'Afrique francophone. Dans le cadre de ces conventions plus de 300 étudiants marocains ont obtenus une licence ou un master de l'IAE à Casablanca. Leur taux de réussite moyen est de 80% ce qui est comparable aux taux des mêmes formations à Lille. L'IAE a mis en place une structure de veille de la qualité efficace et le financement du projet est pérenne.

Ce projet n'entre pas en concurrence avec celui de la délocalisation du Master CMAI de la FSES à l'ESCAE de Casablanca, les contenus et les finalités étant différents.

Le loi « 001 » permet depuis 2010 aux universités privées marocaines de déposer des demandes d'accréditation de master et de licence ; l'ESCA envisage de le faire et ce qui permettra à ce projet de devenir **un double diplôme** à moyen terme ; il est donc conforme à nos chartes

Le service des relations internationales émet un avis technique favorable à la délocalisation du Master 2 mention ingénierie et management, spécialité management par projets.

- 1. Diplôme décerné: L. M. D. ou D.U.:
- Master 2 Mention Ingénierie et Management, spécialité Management par projets
- 2. Type d'accord de coopération :

Convention cadre de coopération entre l'ESCA de Casablanca et l'Université de Lille 1 signée pour la première fois en 2003 et renouvelée en 2005 puis en 2010 .La présente convention est une extension de celle de 2010. Elle sera valable **jusqu'à l'été 2014.**

3. Nombre d'étudiants concernés par an :

Il n'y a pas de numérus clausus toutefois les effectifs envisagés sont :

- 30 étudiants par promotion pour le M2 qui sera accessible en formations initiale ou continue.
- 4. Modalités d'accession au diplôme :

Les modalités d'accès au diplôme français sont les mêmes que pour les étudiants français à l'IAE ce qui garantit un niveau suffisant des étudiants et un constitue gage de sélectivité.

Conseil d'administration du 22 mars 2013

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier par une commission ad hoc de l'I.A.E..

5. Nombre d'enseignants de Lille 1 réellement impliqués dans le projet :

Chef de projet : Malik Touré, Maître de Conférences en Gestion

Enseignants-chercheurs de Lille 1 : une demi-douzaine d'enseignants de l'I.A.E. Ce sont ceux qui interviennent dans le même diplôme à Lille.

6. Nombre d'enseignants locaux impliqués dans le projet :

Une dizaine d'enseignants chercheurs marocains. Une grande majorité des collègues marocains a obtenu un doctorat français. Certains ont même été maîtres de conférences ou professeurs en France.

7. Innovation pédagogique par rapport au contenu local des formations :

Cette coopération **a permis la réorganisation des enseignements du partenaire marocain** en particulier elle lui a permis de développer ses parcours de formation continue et de rendre obligatoire les stages en entreprise. Ces stages donnent lieu à rapport avec soutenance publique en présence de collègues français.

8. Mobilités prévues dans le projet :

Deux mobilités d'enseignement par semestre pour chaque année universitaire. Une mobilité pour les soutenances de rapport de stage et pour les jurys de fin d'année.

9. Reconnaissance du diplôme décerné par les autorités locales :

Le partenaire marocain est travaille actuellement au dépôt d'une demande d'accréditation de licences et de masters de droit local sur la base des maquettes de l'I.A.E..

10. Accès des diplômés au marché de l'emploi :

Le Maroc a besoin de cadres bien formés dans le domaine de la gestion pour assurer son développement économique. Avec un diplôme de qualité de Lille 1, les étudiants s'intègrent très facilement sur le marché du travail local.

11. Valeur ajoutée pour les étudiants :

Le diplôme français est un gage de qualité ; il donne aux étudiants un réelle plus value sur le marché de l'emploi.

12. Langues d'enseignement : français, locale, anglais :

Le français sera la langue d'enseignement y compris pour les cours des collègues marocains. Naturellement seuls les cours de langue étrangère sont en langue étrangère. Conformément à la pratique marocaine de l'enseignement supérieur, aucun cours n'est donné en langue arabe.

13. Liens avec la recherche (projets en commun) :

Il n'y a pas actuellement de projets communs en matière de recherche car ce sont les activités d'enseignement qui ont commencé en premier. La convention cadre les prévoit et les envisage.

14. Liens avec les entreprises :

Le partenaire marocain possède une **bonne pratique du partenariat université/entreprise**. Il a déjà l'habitude de faire intervenir des professionnels dans ses différentes formations et plusieurs chefs d'entreprises sont membres de son conseil d'administration.

15. Coût total du projet :

Le **coût total** du projet varie en fonction du nombre d'inscription ; il peut être **évalué à 80 000 euros** par an en vue des inscriptions actuelles.

Les **enseignants français sont rémunérés conformément au décret du 28 octobre 2009** paru au JO du 15 novembre 2009 soit 61,12€de l'heure de cours et 40,74 €de l'heure de TD.

16. Coût par étudiant :

En fonction de leur type d'inscription le projet revient à **2500 ou 5000** €par an. Il n'y a pas de bourses prévues dans le projet. Pour les étudiants en formation continue qui seront les plus nombreux, leur entreprise prend en charge les frais d'inscription dans le cadre d'un dispositif comparable à celui de la taxe d'apprentissage.

17. Coût pour les étudiants :

Les étudiants payent une inscription de 2500 €ou 5000 €par an selon leur type d'inscription en master (temps partiel ou temps complet). L'université marocaine paye ensuite les **frais de scolarité** réglementaires à l'université de Lille 1.

18. Pérennité du financement :

Le projet s'autofinance au moyen des frais de scolarité payés par les entreprises et éventuellement les étudiants marocains. Le **financement est donc pérenne.**

19. Existence d'une structure de veille de la qualité (description) :

La sélection des étudiants, l'organisation des études et des examens sont validés à chaque stade par l'IAE. De même, les enseignants chercheurs français assistent aux soutenances de fin d'étude et le jury est présidé par le directeur des études de la formation correspondante à Lille. Cela permet de garantir une qualité de diplôme comparable à ceux qui sont décernés à l'IAE.